

## **AVIS AUX MEMBRES**

No. 2019 – 083

Le 23 juillet 2019

Veuillez-vous reporter à l'Avis Informationnel A19-005 ci-dessous, tel que **publié par la Bourse de Montréal**, concernant le changement des normes de livraison CGF.

## MISE À JOUR – MODIFICATION DES NORMES DE LIVRAISON DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE CINQ ANS (CGF)

Faisant suite à l'Avis Informationnel A19-004 et à la circulaire <u>076-19</u>, la Bourse de Montréal souhaite informer ses participants qu'elle rétablira la saisie d'ordres et la négociation pour les contrats CGF échéant en décembre 2019 (Z19), en mars 2020 (H20) et en juin 2020 (M20) ainsi que pour les stratégies connexes à compter du 25 juillet 2019. Il n'y aura aucune incidence sur le contrat échéant en septembre 2019 (U19).

Les nouvelles normes de livraison du contrat CGF, ainsi que les obligations du gouvernement du Canada livrables et les facteurs de concordance résultants qui s'appliquent aux contrats échéant en décembre 2019 (Z19), en mars 2020 (H20) et en juin 2020 (M20), ont été établis selon les nouvelles caractéristiques du contrat CGF figurent dans la circulaire 100-19. Le tableau ci-dessous résume les modifications apportées aux normes de livraison du CGF.

Normes de livraison du CGF	Exigence actuelle	NOUVELLE exigence
Fourchette de termes à courir des obligations du gouvernement du Canada (à partir du premier jour du mois de livraison, calculé en arrondissant à la baisse au mois entier le plus rapproché)	De 4,25 à 5,25 ans	De 4,5 à 5,5 ans
Montant minimal d'obligations du gouvernement du Canada en circulation	3,5 G\$ CA	3 G\$ CA

Si vous avez des questions ou avez besoin de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

**Opérations de Marché** 

Sans frais: 1-888-693-6366 Téléphone: 514-871-7871 Courriel: monitoring@tmx.com



Cordialement,

Jay Rajarathinam Président et chef de la compensation CDCC